



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport du Secrétaire général

Additif**

* A/67/150.

** Les informations figurant dans l'annexe au présent additif ont été reçues après la présentation du rapport principal.



Annexe

Rapport sur les activités entreprises par les États pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Juin 2011-mai 2012

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
1. Niveau bilatéral			
1 a) Activités relatives aux États visés à l'annexe 2			
Allemagne	Septembre 2011-mai 2012	L'Allemagne a continué de souligner l'importance que revêt l'entrée en vigueur rapide du Traité à tous les niveaux. Elle a en particulier invité les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier cet instrument dans le cadre de plusieurs pourparlers de haut niveau et de déclarations publiques et au sein des instances multilatérales concernées.	
Arménie	Juin 2011	L'Arménie a participé à la Conférence scientifique intitulée « Sciences et techniques 2011 », qui a été convoquée en vue d'examiner les progrès scientifiques et technologiques ayant une incidence sur le régime de vérification, de faire le point des applications scientifiques de l'infrastructure de vérification de la mise en œuvre du Traité et d'encourager la formation de partenariats et l'échange de connaissances entre la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la communauté scientifique dans son ensemble.	
	Juin 2011-mai 2012	L'Arménie a fourni un appui technique et facilité l'échange de données provenant de la station sismique auxiliaire de Garni (du Système de surveillance international). Les données reçues de la station ont été transférées au Secrétariat par le biais du Laboratoire sismologique d'Albuquerque.	
Brésil	Juin 2011-mai 2012	Le Brésil n'a laissé passer aucune occasion de souligner l'importance que revêtent la signature et la ratification du Traité dans ses relations bilatérales avec les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument.	
		Dans un communiqué commun publié à l'occasion de la visite de la Présidente du Brésil aux États-Unis le 9 avril 2012, la Présidente du Brésil, Dilma Rousseff, et le Président des États-Unis, Barak Obama,	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
		se sont prononcés en faveur de « l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».	
Italie	Juin 2011-mai 2012	Dans le cadre des négociations bilatérales avec les États visés à l'annexe 2, l'Italie a réaffirmé qu'il importe que le Traité entre rapidement en vigueur.	
Luxembourg	Septembre 2011-mai 2012	Le Luxembourg s'est prononcé en faveur de l'entrée en vigueur du Traité depuis son ouverture à signature, tant en sa qualité d'État Membre de l'ONU que de membre de l'Union européenne. Lors de ses réunions bilatérales avec les États visés à l'annexe 2, il a souligné qu'il importe de signer et de ratifier le Traité pour qu'il puisse entrer en vigueur.	
Mexique	Juin 2011-mai 2012	Le Mexique a appuyé l'action menée par la Commission préparatoire pour amener les États qui n'ont toujours pas consenti à être liés par le Traité à le faire dès que possible, conduisant ainsi à l'entrée en vigueur de cet instrument. Par ailleurs, le Mexique a maintenu la question à l'ordre du jour de ses réunions bilatérales avec les États visés à l'annexe 2 et souligné qu'il importait de signer et de ratifier le Traité dès que possible dans le but de garantir son entrée en vigueur.	
Ukraine	Juin 2011-mai 2012	Lors des rencontres avec leurs homologues des États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, les responsables ukrainiens ont invité les gouvernements de ces États à signer et à ratifier cet instrument.	
1 b) Activités relatives aux États ne figurant pas à l'annexe 2			
Allemagne	Septembre 2011-mai 2012	L'Allemagne a continué de souligner l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité à tous les niveaux et a préconisé de signer et de ratifier cet instrument dans le cadre de plusieurs pourparlers de haut niveau et de déclarations publiques et au sein des instances multilatérales concernées.	
Brésil	Juin 2011-mai 2012	Le Brésil n'a laissé passer aucune occasion de souligner l'importance que revêtent la signature et la ratification du Traité dans ses relations bilatérales avec les États ne figurant pas à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument.	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
Canada	Mai 2012	Au nom du Groupe des Huit, le Canada a effectué des démarches en vue d'inviter instamment Cuba à ratifier le Traité.	
Italie	Juin 2011-mai 2012	L'Italie a saisi toutes les occasions qui s'offraient dans le cadre de ses relations bilatérales pour encourager les États ne figurant pas l'annexe 2 à ratifier prochainement le Traité.	
Luxembourg	Septembre 2011-mai 2012	Le Luxembourg n'a laissé passer aucune occasion de soulever la question de la signature et de la ratification du Traité lors des consultations bilatérales qu'il a eues avec les États qui n'ont pas encore signé cet instrument.	
Mexique	Juin 2011-mai 2012	Le Mexique a soutenu l'action menée par la Commission préparatoire pour inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier le Traité dès que possible et à se joindre au nombre croissant d'États qui souhaitent son entrée en vigueur.	
Ukraine	Juin 2011-mai 2012	L'Ukraine a organisé des consultations périodiques avec les États ne figurant pas à l'annexe 2 qui doivent encore signer ou ratifier le Traité. Durant ces consultations, elle n'a pas manqué une occasion de souligner l'importance qu'elle attache à l'entrée en vigueur de cet instrument.	
2. Niveau multilatéral			
2 a) Mondial			
Allemagne	Septembre 2011	Le Ministre allemand des affaires étrangères, Guido Westerwelle, a activement participé à la septième conférence organisée en application de l'article XIV, à New York, le 23 septembre 2011 et a souligné les avantages que présentent l'entrée en vigueur du Traité sur le plan de la sécurité, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale.	
	Septembre 2011-mai 2012	En sa qualité de membre de l'Union européenne, l'Allemagne a fermement soutenu les déclarations, positions et contributions volontaires faites par l'Union européenne à l'appui de la Commission préparatoire et de son système de vérification, ainsi que les différentes activités d'information menées par l'Union.	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
	Septembre 2011-mai 2012	<p>En sa qualité de membre de l'Initiative pour la non-prolifération et la sécurité, l'Allemagne a activement souscrit à toutes les déclarations en faveur d'une entrée en vigueur rapide et de l'universalisation du Traité.</p> <p>En sa qualité de membre du Groupe des Huit, l'Allemagne a activement soutenu les démarches entreprises par le Groupe, en mai 2011, sous la présidence des États-Unis d'Amérique en vue de promouvoir la ratification du Traité.</p>	
Brésil	Jun 2011-mai 2012	<p>Le Brésil a activement participé aux travaux de toutes les instances multilatérales concernées en vue de promouvoir l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du Traité.</p> <p>Lors de la séance informelle de l'Assemblée générale organisée le 2 septembre 2011 en vue de célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires et le vingtième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, le Brésil a saisi cette occasion pour recommander aux États qui n'avaient pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire dès que possible et a souligné que, conformément à la mesure 10 du Document final de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tous les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'avaient pas encore fait devaient s'engager à ratifier le Traité dans les plus brefs délais.</p> <p>Lors de la septième conférence organisée en application de l'article XIV, le 23 septembre 2011, le Brésil a saisi cette occasion pour déclarer qu'il était urgent que les gouvernements et la société civile unissent leurs efforts pour sensibiliser l'opinion aux risques posés par des retards pris dans la réalisation de l'engagement à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.</p> <p>Aux côtés de 62 autres États, le Brésil s'est porté coauteur de la résolution 66/64 sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2011.</p> <p>Le Brésil a participé à la première réunion préparatoire de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, tenue le 27 avril 2012, et a souscrit à la déclaration du Groupe des</p>	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
		États d'Amérique latine et des Caraïbes recommandant d'adhérer au Traité et de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires.	
Canada	Septembre 2011	Le Canada a prononcé une déclaration à la septième conférence organisée en application de l'article XIV, en septembre 2011 et a fait sien le Document final adopté à cette occasion.	
	Septembre 2011	Le Canada s'est associé à la déclaration ministérielle adoptée par le groupe de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, qui réaffirme que le groupe appuie l'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité, ainsi que le dispositif de vérification mis en place à cet égard.	
	Décembre 2011	Le Canada s'est porté coauteur des résolutions de l'Assemblée générale qui préconisent l'entrée en vigueur du Traité, notamment la résolution 66/64 intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » et la résolution 66/45 intitulée « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ».	
	Décembre 2011	Le Canada a voté pour la résolution 66/40 intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».	
	Avril 2012	Le Canada s'est associé aux démarches entreprises par le Groupe des Huit dans les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.	
	Avril-mai 2012	Le Canada a souscrit à une déclaration conjointe du groupe de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2012, appelant tous les États qui continuaient de figurer à l'annexe 2 à ratifier le Traité et indiquant que le groupe avait l'intention de redoubler d'efforts pour obtenir les ratifications manquantes.	
	Avril-mai 2012	Le Canada a prononcé des déclarations lors de la réunion du Comité préparatoire tenue en 2012, réaffirmant son soutien au Traité et à son entrée en vigueur.	
Italie	Juin 2011-mai 2012	L'Italie a activement appuyé les initiatives invitant à ratifier le Traité qui ont été encouragées au niveau multilatéral, notamment dans le cadre de l'Union européenne et du G-8.	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
	Septembre 2011	L'Italie a souscrit à la Déclaration finale adoptée à l'issue de la septième conférence organisée en application de l'article XIV, à New York, le 23 septembre 2011. Dans la déclaration qu'il a prononcée au nom de son pays, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères, Vincenzo Scotti, a aussi invité les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité dès que possible.	
	Décembre 2011	L'Italie a voté pour les résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'entrée en vigueur du Traité, notamment la résolution 66/40 intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », la résolution 66/45 intitulée « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » et la résolution 66/64 intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».	
Luxembourg	Septembre 2011-mai 2012	Le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères a participé à la septième conférence organisée en application de l'article XIV, en septembre 2011, et a fait une déclaration à cette occasion. Le Luxembourg a voté pour la résolution 66/64 intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », la résolution 66/45 intitulée « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » et la résolution 66/49 intitulée « Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement ».	
Mexique	Juin 2011-mai 2012	Le Mexique a participé aux réunions de la Commission préparatoire et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à la consultation organisée en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité et d'améliorer le fonctionnement du système de vérification.	
	Septembre 2011	Le Mexique a présidé, aux côtés de la Suède, la septième conférence organisée en application de l'article XIV, à New York, en septembre 2011, sur des mesures visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité.	
	Octobre 2011	Le Mexique a présenté, avec les autres auteurs, un projet de résolution qui a ensuite été adopté par l'Assemblée générale comme résolution 66/64, intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».	

État	Date/période	Activités et contexte	Observations
	Mai 2012	Le Mexique a défendu l'entrée en vigueur du Traité lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, lors de la manifestation intitulée « Assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », organisée en marge de la réunion en coopération avec l'Arms Control Association en vue de diffuser de nouvelles informations sur le Système de vigilance international et de présenter de nouveaux arguments en faveur de l'entrée en vigueur du Traité.	
Ukraine	Juin 2011-mai 2012	L'Ukraine a souligné l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité dans les instances compétentes. L'universalisation du Traité demeure inscrite à l'ordre du jour de sa politique étrangère.	
	Septembre 2011	L'Ukraine a activement participé à la septième conférence organisée en application de l'article XIV, à New York. Elle a réaffirmé son attachement à l'universalisation du Traité, a fermement appuyé la déclaration ministérielle commune adoptée à l'issue de la conférence et s'est associée à la déclaration de l'Union européenne.	
2 b) Régional			
Brésil	Juin 2011-mai 2012	Le Brésil a activement participé aux travaux de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) en vue de promouvoir l'universalisation du Traité et a réaffirmé qu'il était déterminé à appuyer les initiatives menées en ce sens. Le Brésil a souscrit à la déclaration des États parties au Traité de Tlatelolco, publiée en octobre 2011 comme document officiel de la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session (A/C.1/66/2, annexe), dans laquelle ceux-ci « réitèrent leur appel en faveur de l'interdiction complète de tous les essais nucléaires et de l'adhésion de tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et les États visés à l'annexe 2, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, à cet égard, appellent au maintien du moratoire concernant ces essais ou toute autre explosion nucléaire en attendant l'entrée en vigueur du Traité ».	Le Brésil a continué d'œuvrer en faveur de la ratification du Traité par tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
		À la réunion de la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent de l'Organisation des États américains, le Brésil et le Mexique ont proposé d'inclure un paragraphe dans un projet de résolution intitulé « Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle », dans lequel l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a invité les États à envisager de signer ou de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dès que possible, en particulier les États visés à l'annexe 2 du Traité, afin qu'il puisse entrer en vigueur aussi rapidement que possible ^a .	
Italie	Juin 2011-mai 2012	En sa qualité d'État membre de l'Union européenne, l'Italie a appuyé toutes les déclarations, politiques, initiatives et contributions financières visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité.	
Luxembourg	Septembre 2011-mai 2012	Les initiatives et mesures prises par le Luxembourg à l'échelle régionale concernant le Plan d'action pour l'entrée en vigueur du Traité s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de l'Union européenne.	

^a Ce texte a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains comme résolution AG/RES.2735 du 4 juin 2012.